



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 47514

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question de la gratuité des musées et monuments nationaux. Après l'annonce par le Président de la République, le 13 janvier 2009, sur la gratuité des musées pour les jeunes et les professeurs, il aimerait savoir si une mesure similaire peut être envisagée à destination des personnels retraités.

Texte de la réponse

Les nouvelles règles relatives à la gratuité entrées en vigueur le 4 avril 2009 ne concernent pas les personnes de plus de 65 ans, mais de nombreux musées proposent déjà un certain nombre de mesures dont les seniors peuvent bénéficier : gratuité pour les titulaires du minimum vieillesse, gratuité pour tous le 1er dimanche du mois, accès libre lors des manifestations nationales telles que la Nuit des musées et les Journées du patrimoine, par exemple. Il n'est donc pas pour le moment envisagé d'étendre le bénéfice de la gratuité d'accès aux collections permanentes pour les seniors.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47514

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3966

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1112